

Décryptage de la CSRD

OREE
Commission Développement
Durable de l'Ordre des Avocats
de Paris





CONTENU DU FUTUR RAPPORT DE DURABILITE





QUE DEVRA CONTENIR LE RAPPORT DE DURABILITÉ ? (1)

Modèle d'affaires & Stratégie de l'entreprise + ESRS 2 SBM 1, 2, 3 + ESRS E1-1

Brève description de :

- La résilience du modèle d'affaires et de la stratégie au regard des risques liés aux questions de durabilité au niveau du groupe + sur toute la chaîne de valeur amont et aval
- · Les opportunités identifiées en matière de durabilité
- La feuille de route de l'entreprise avec les actions et les plans d'investissements pour être compatible avec l'Accord de Paris et la neutralité carbone à 2050 établie par l'UE
- La manière dont le modèle d'affaires et la stratégie incluent les intérêts des **parties prenantes** et les **impacts** de l'entreprise en matière de durabilité + information de la gouvernance sur ces sujets

Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance + ESRS 2 GOV 1, 2, 3

- · Description de leurs rôles et responsabilités en matière de durabilité + information et gestion des questions de durabilité
- Description de leurs expertises / compétences ou d'un accès à la formation afin d'acquérir les compétences requises
- Existence d'incitations pour les membres de l'administration et organes de gestion en lien avec les questions de durabilité

Double matérialité, risques et dépendances + ESRS 2 SBM 3, GOV 5, IRO 1, 2

- Description de la **méthode d'identification** et d'évaluation des risques (double matérialité)
- Description des principaux risques pour l'entreprise qui sont liés aux questions de durabilité + description du lien avec la stratégie
- Description des **principaux impacts** liés à ces risques, notamment financiers
- Description de la manière dont l'entreprise gère ces risques + procédures de contrôle interne



QUE DEVRA CONTENIR LE RAPPORT DE DURABILITÉ ? (2)

Objectifs assortis d'échéances + ESRS 2 DC Targets

- Description des **objectifs** assortis d'échéances en matière de durabilité, à court, moyen et long terme
- Le cas échéant, inclure des objectifs de réduction des émissions de GES pour 2030 et 2050
- Spécifier si les objectifs sont alignés avec des objectifs scientifiques + si des parties prenantes ont été impliquées pour fixer ces objectifs
- Description des progrès effectués par l'entreprise pour les atteindre + l'effectivité des actions

Politiques + ESRS 2 DC Policies

• Description des **politiques** de l'entreprise en ce qui concerne les questions de durabilité + management, périmètre, contenu

Actions + ESRS 2 DC Actions, GOV 4, SBM 3

Description

- de la procédure de diligence raisonnable concernant les questions de durabilité
- des principales incidences négatives liées aux activités de l'entreprise et à sa chaîne de valeur, y compris ses produits et services, ses relations d'affaires et sa chaîne d'approvisionnement et des mesures pour les recenser et les surveiller
- de toute mesure prise par l'entreprise pour **prévenir**, **atténuer**, **corriger** ou **éliminer** les incidences négatives réelles ou potentielles + périmètre, planning, ressources (dont CAPEX/OPEX)
- des **résultats** obtenus



QUE DEVRA CONTENIR LE RAPPORT DE DURABILITÉ ? (3)

Actions + ESRS 2 DC Actions, GOV 4, SBM 3

Description

- de la procédure de diligence raisonnable concernant les questions de durabilité
- des principales incidences négatives liées aux activités de l'entreprise et à sa chaîne de valeur, y compris ses produits et services, ses relations d'affaires et sa chaîne d'approvisionnement et des mesures pour les recenser et les surveiller
- de toute mesure prise par l'entreprise pour **prévenir**, **atténuer**, **corriger** ou **éliminer** les incidences négatives réelles ou potentielles + périmètre, planning, ressources (dont CAPEX/OPEX)
- des **résultats** obtenus

Indicateurs + ESRS 2 DC Metrics

- Publication d'indicateurs qualitatifs ou quantitatifs relatifs aux facteurs de durabilité + évaluation de la performance et de l'effectivité :
 - Globaux : pour toutes les entreprises
 - Sectoriels
 - Spécifiques à l'entreprise

FOCUS SUR L'ESRS E1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

ESRS E1 – Changement climatique

ESRS 2 – Principes généraux / Risques et opportunités

Politiques et actions

Objectifs et indicateurs

Adaptation au changement climatique ; Atténuation du changement climatique ; Energie

ESRS 2 GOV-3 – Incitations relatives à la performance en matière de durabilité

E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités significatifs et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires

ESRS 2 IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités significatifs liés au climat

E1-2 – Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

E1-3 – Actions et ressources en lien avec les politiques de lutte contre le changement climatique

E1-4 – Objectifs relatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

E1-5 – Consommation et mix énergétique

E1-6 – Émissions brutes de GES – Total et scopes 1, 2, 3

E1-7 – Projets d'éviction et d'atténuation des GES financés par des crédits carbone

E1-8 – Prix interne du carbone

E1-9 – Effets financiers potentiels des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au climat





QUE DEVRA AUDITER LE FUTUR P.S.A.I.?



La vérification par un tiers indépendant

Le certificateur indépendant accrédité mènera des diligences sur les 4 points suivants :

Conformité

Conformité Article 19bis de la CSRD + actes délégués

Sincérité

Fiabilité et traçabilité des informations

Taxonomie

Présence et fiabilité des indicateurs de la Taxonomie

Balisage

Etablissement du balisage/marquage numérique des informations de durabilité



Conformité de l'information

Compréhensible

Informations claires et concises permettant à tout utilisateur bien informé de comprendre

Représentation fidèle

Informations complètes, neutres et exactes

Pertinente

Informations avec une influence substantielle sur l'évaluation/décisions des utilisateurs du rapport

Vérifiable

Capacité à démontrer la fiabilité de l'information

Comparable

Informations cohérentes dans le temps et permettant des comparaisons entre entreprises entre secteurs et au sein d'un secteur d'activité spécifique



La vérification par un tiers indépendant

Niveau d'assurance de vérification des informations de durabilité :

Assurance limitée

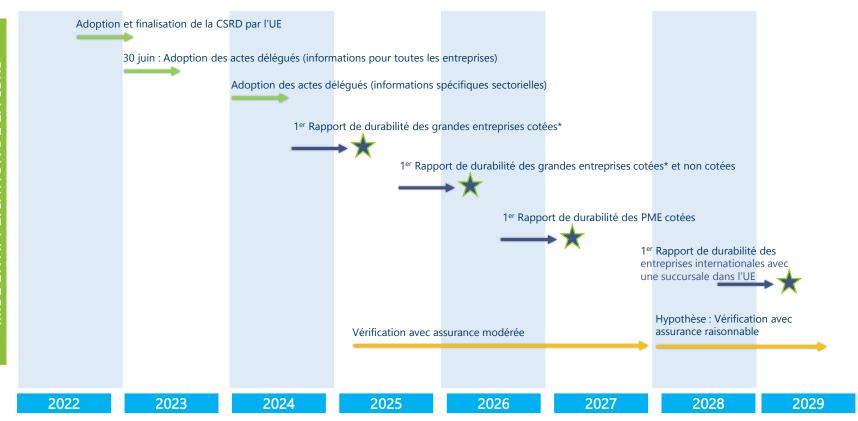
3 premières années d'application de la CSRD (à partir de 2025 pour l'exercice 2024)

Assurance raisonnable**

Pour l'audit des rapports qui auront lieu à partir de l'exercice 2027 sous condition de faisabilité pour les contrôleurs et les entreprises



LE CALENDRIER CSRD







Être O.T.I. c'est quoi? Quels enjeux d'une pluralité d'O.T.I?



Une pluralité d'acteurs

- Aujourd'hui en France, les Organismes Tiers Indépendants (Organismes de certification, cabinet d'avocat, commissaires aux comptes) sont accrédités par le COFRAC
- Pour la CSRD, chaque Etat membre doit choisir s'il y aura une pluralité de vérificateurs ou seulement les Commissaires aux comptes
- La France a choisi une pluralité de vérificateurs avec un contrôle qui sera assuré par le H3C et le COFRAC
- Les enjeux : un marché plus ouvert et plus compétitif au bénéfice des entreprises, une pluralité de compétences et savoirs faire

